

Interlocutrice
Regula Heller
T +41 31 511 38 41
regula.heller@anq.ch

Aux directions des cliniques et
responsables de la mesure de l'ANQ
des cliniques psychiatriques de la
psychiatrie pour adulte

Berne, 13 mars 2020

MESURE ANQ DE LA SATISFACTION DES PATIENTS EN PSYCHIATRIE ADULTE 2020
Dispense de participation obligatoire en raison de la situation actuelle liée au Covid-19

Madame, Monsieur,

Le traitement de la maladie engendrée par le Covid-19 représente une lourde charge pour les hôpitaux et les cliniques, et mobilise actuellement toutes les ressources disponibles. Les cliniques psychiatriques sont également concernées. Divers institutions se préparent actuellement au scénario de prise en charge de tâches subsidiaires en soins somatiques dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

Afin d'alléger la charge de ces cliniques, le conseil de l'ANQ a décidé de renoncer à l'enquête sur la satisfaction des patient-e-s 2020 en psychiatrie adulte. Celle-ci était prévue pour les mois d'avril à juin. L'ANQ envisage de reporter l'enquête jusqu'en 2021. Les cliniques seront informées dès que la décision aura été prise.

La dispense ne s'applique qu'à la psychiatrie adulte et uniquement à l'enquête de satisfaction des patient-e-s, car le mode de distribution durant un séjour hospitalier mobilise plus de ressources que la distribution postale.

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre disposition si vous avez des questions.

Avec nos meilleures salutations
ANQ



Regula Heller
Responsable Soins aigus, Directrice adjointe

Copie à : Roman di Francesco, w hoch 2 GmbH